

Compte rendu du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DIRM MEM

Date : 24 juin 2019, lieu : Le Havre

Présents :

DIRM : M Ely (directeur adjoint) – M Hemery (secrétaire général) – Mme Gourdain (secrétaire générale adjointe)

Représentants du personnel : M Cacitti Raymond (PAM Thémis) – M Thominet (PAM Thémis) – M Lemaître (CSN Le Havre) – M Bonnafous (SRAEM Le Havre) – M Lelièvre (SPB Dunkerque) – M Chenet (SPB Cherbourg) – Mme Levaray Marie (géomaticienne DIRM) – M Mouawad Adel (LPM Cherbourg, SNETAP-FSU)

M Ely demande, avant d'attaquer l'ordre du jour, s'il y avait des déclarations à faire. M Lemaître prend la parole pour une déclaration liminaire de la CGT:

« La CGT trouve qu'il est dommageable et incompréhensible qu'il n'y ait pas de représentants de la médecine de prévention ou/et de la ISST (inspecteurs santé et sécurité au travail). »

M Ely répond que toutes les instances ont été sollicitées et les invitations ont été envoyées à temps. L'ISST, la médecine de prévention ainsi que les assistants sociaux ont été invités. M Ely regrette ces absences.

M Hemery ajoute qu'il y a eu un problème de dates et de calendrier.

1. DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) / PAPR (Programme Annuel de Prévention des Risques professionnels)

Il y a eu un groupe de travail réunissant le service de la DIRM et les représentants du personnel sur le harcèlement moral ou sexuel.

M Hemery présente les différentes fiches de travail :

- PAPR, un travail a été fait et acté
- Risques psycho-sociaux
- Risques routiers
- EPI et vêtements de travail

M Thominet: « est-il possible d'intégrer les stages feu pour les personnels embarqués Thémis ? »

M Ely : Excellente idée, ok.

M Lemaître : un point absent dans les fiches, la prise en compte des risques en cas de forte chaleur. Est-ce que la mesure est bien intégrée dans le PAPR ?

M Hemery : Pas de réponse. Ce point va nécessiter une discussion lors du prochain PAPR ainsi que les consignes à donner.

Mme Levaray : Il faudra rappeler les conseils de bien s'hydrater. Est-il possible d'avoir une NDS sur la possibilité pour les hommes de se mettre en bermuda ?

M Ely remercie les représentants et demande l'approbation de ce premier point.
Les documents sont approuvés à l'unanimité en séance.

2. Registre santé et sécurité au travail (droit d'alerte)

M Hemery liste les cinq droits d'alerte envoyés à l'administration dont un par mail et traité directement par M le directeur.

- N°10 : Revêtement du sol d'un agent avec risque de chute. En réponse, il a été mis en place un tapis pour limiter les risques de chute en attendant.
- N°11 datant du 17 avril: Un traumatisme psychologique (altercation entre deux agents). L'administration a précisé qu'il y avait deux enquêtes dont une en cours.
- N° 12 datant du 20 mars : démotivation et déprime. L'administration a demandé à l'agent d'expliquer davantage les risques.
- N°13 datant du 21 mai : RPS (risques psycho-sociaux) importants voire graves qui se sont étendus à plusieurs agents. L'administration a demandé à un psychologue du travail d'intervenir (entretiens avec les différents agents). Des contacts très réguliers avec les agents pour le suivi.
- N°14 Dysfonctionnement technique et organisationnel. L'administration travaille sur une amélioration du dialogue entre les agents et l'administration.

M Lemaître : Rappel de la loi concernant le droit d'alerte. Et insiste : « pour que le CHS-CT puisse faire son travail, il ne faut pas cultiver le secret ». Il insiste aussi sur le fait que la réponse de la DIRM doit être immédiate et que si, il doit y avoir une enquête, elle doit être faite le plus rapidement possible. Le N°13 a été émis le 14 mai et non le 21. Est-ce que tous les agents ont eu l'information concernant l'entretien avec le psychologue ?

M Cacitti : le N°14 n'a pas pu être formalisé à bord à cause de l'absence du cahier adéquat. Or, il existe plusieurs problèmes qui relèvent du droit d'alerte : Manque de communication – travail à bord du patrouilleur – outils de communication (plus de liaison internet depuis le 8 avril, le téléphone ne fonctionne pas). À qui s'adresser pour résoudre tout cela ? Le Thémis ne fait plus de contrôle depuis le 8 mai, juste une assistance ! Le bateau n'a jamais été dans cet état depuis 2006 !

M Lemaître : C'est étonnant de voir le navire se dégrader à ce point. Sur ce droit d'alerte, il y avait aussi des risques physiques.

M Thominet : il a été demandé par la conseillère CHSCT de retirer les cahiers et de les envoyer à la DIRM. D'utiliser directement internet pour saisir les droits d'alerte.

M Ely : il faut mettre très rapidement en place les moyens.

M Hemery : J'entends bien les difficultés. Le dysfonctionnement de l'antenne relais n'est pas réparé car il y a eu un changement d'entreprise (marché). Actuellement, la prise en compte des dossiers est réelle pour que les réparations soient faites le plus rapidement possible. Nous sommes dans la situation où le nombre de sociétés qui peuvent intervenir est limité !

M Ely : Nous sommes attentifs à ce que ces réparations soient faites le plus vite possible.

M Lemaître : Les informations ne passent pas bien d'une bordée à l'autre. Il y a un réel problème de communication.

M Ely : Toute idée pour améliorer la communication entre les deux bordées est bonne à prendre. La CHSCT peut être un lieu de dialogue.

Mme Levarray : Il faut qu'il y ait un registre pour prévenir rapidement.

M Lemaître : En attendant le remplacement de la conseillère CHSCT à Fédération Syndicale Unitaire demander une aide (sous forme d'informations) aux agents faite par les membres de la CHSCT sur chaque site.

M Ely : Très bonne idée, à étudier.

M Cacitti : tant qu' internet ne fonctionne pas, il n'y aura pas de contrôle. En espérant qu'il n'y ait pas de pression de l'administration sur les agents.

M Ely : Quels types de pressions ?

M Hemery : Concernant les délais d'alerte, on pourrait envisager un délai de 48 heures.

M Lemaître : Concernant le droit d'alerte N°13, combien d'entretiens avec le psychologue ?

M Hemery : Les entretiens concernent l'ensemble des agents. Au regard de l'emploi du temps de la psychologue, les entretiens peuvent être avancés. La DIRM a mis du temps à trouver un cabinet de psychologue avec un psychologue du travail. Ils sont très rares et pas disponibles. La DIRM demande un travail d'investigation et une réunion entre les agents.

M Lemaître : La DIRM est extrêmement en retard concernant les réponses apportées. Le CHSCT doit être convoqué très vite (24 à 48 heures) suite à un droit d'alerte.

M Ely : note que dans ces droits d'alerte, des éléments de réponses ont été faits. On peut encore élargir le périmètre d'intervention du psychologue. Il n'y a pas de volonté de la DIRM de masquer ces affaires. Il est important de constater que la DIRM ne reste pas sans action.

3. Accidents de service

M Hemery recense les quatre accidents de service :

- 27mars Armoise : un agent a basculé à bord lors d'un contrôle. Douleur à la hanche sans arrêt de travail.
- CSN de Rouen : Un agent a déplacé une quantité importante d'archives. Douleur sans arrêt de travail.
- 23 mai, trajet domicile – travail : Chute en moto.
- 29 mai, Thémis : en «siphonnant» de l'essence, un agent a ingéré un peu d'essence. Rappel des bonnes pratiques.

Mme Levarray demande si c'est aux agents de déplacer les archives. M Hemery répond qu'il s'agissait du déplacement d'une petite partie afin de pouvoir effectuer des travaux, mais que le déménagement réel sera effectué par des entreprises.

M Thominet demande des renseignements de Mme Pineau qui est en arrêt depuis six mois suite à un accident du travail.

M Hemery répond qu'il y a eu une reconnaissance d'imputabilité et que l'arrêt de travail est réel. Mme Pineau a eu un RDV avec le médecin de prévention de la Manche, la DIRM est en attente du retour.

M Lemaître demande :

1. En vue du secret médical, comment la DIRM sera informée du retour ou non de l'agent ?
2. Concernant l'accident avec l'essence, y a-t-il eu un arbre des causes ? Une analyse ?

M Hemery :

Évidemment que le médecin est tenu au secret médical. Néanmoins, il peut être amené à apporter des éléments. À ce stade, pas de retour du Dr Dejonghe. Aujourd'hui, le poste de l'agent ne figure pas au mouvement puisqu'il ne s'agit pas de maladie de longue durée.

Il y a eu un rappel des bonnes pratiques. La DIRM va demander une étude de causalité qui sera partagée avec les membres du CHSCT.

4. Visites CHSCT

La DIRM souhaite effectuer trois visites :

- Le phare de Chausey.
- Le phare de Ver sur mer.
- CROSS de Gris-Nez.

Du retard a été pris, il faut d'ores et déjà fixer les dates et composer les membres pour ces visites.

5. Groupe de travail mercure

M Hemery :

La DIRM a invité l'ensemble des services des phares et balises (agents et hiérarchie).

Il a été noté que le risque de contact est très limité. Une demande de devis est faite pour nettoyer le mercure. L'utilisation des éponges spécifiques est limitée à de très petites quantités (gouttelettes).

Des travaux de vidange du mercure sur le port du Havre sont programmés. Pas de travaux dans le Calvados.

Pour une meilleure comparaison entre les différents phares, il va être demandé trois mesures de température.

M Chesnet regrette de ne pas avoir été invité à ce groupe de travail.

M Hemery : M Chesnet sera informé des résultats de ce groupe et convié aux prochains.

Le processus mis en place par la DIRM est celui de la DIRM NAMO. Le fait nouveau est que la DIRM MEMN possède un détecteur de mercure pour sécuriser ses agents.

M Lelièvre : Le but ultime étant de supprimer les cuves de mercure. Une centaine encore à enlever.

M Ely : Une demande sera faite à la CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

6. Médecine de prévention

M Hemery présente les différents services par secteur. 262 agents civils et 37 militaires. 62 % à jour de leur visite en 2018 et 71 % à jour de la visite renforcée.

La DIRM s'est rapprochée des préfetures (14 – 50 et 76) pour recrutement de médecin de prévention.

Un médecin a été nommé par le conseil régional de Normandie pour le Calvados. Un état des lieux sera fait par la préfeture pour la Seine Maritime. Les LPM vont être intégrés dans ce dispositif. Actuellement, pour le LPM de Fécamp, il n'y a pas de médecin de prévention.

M Mouawad : Les PLPA et PCEA des LPM sont-ils comptabilisés dans les 262 agents ? Quelle est la périodicité des visites ?

M Hemery : Oui, il s'agit d'une visite quinquennale.

M Lemaître : Il faudra bien vérifier que certains enseignants ne soient pas soumis à la visite renforcée. M Hemery fera le point et un retour à ce sujet.

7. Bilan du service social

M Hemery :

Aujourd'hui, trois assistantes sociales travaillent avec la DIRM. Il y a une relative stabilité des interventions en 2018. La majorité des RDV sur le lieu de travail mais il est possible de trouver d'autres lieux si besoin.

Les interventions peuvent être de différentes natures (tête à tête, en collectif, préventif, accompagnement, lors de conflit, événements graves au travail ou en famille, ...)

Mme Levarray est déçue de ne pas avoir une progression-évolution par rapport aux 2 à 3 dernières années.

8. Point sur les projets immobiliers en cours

Cf. Compte rendu du CT du 4 avril 2019 pour les projets de Ouistreham, Cherbourg et Rouen.

Concernant les délais : Phase 1 en 2020 et phase 2 en 2021-2022.

M Ely précise deux points :

- Pour Granville : actuellement il y a une réflexion pour 2022 : Un navire de travail basé à Saint Malo peut-il couvrir toute la zone de Granville à Saint Malo ?
- Le Havre : le port de pêche n'était pas officiel jusqu'à cette année ! Une solution a été trouvée en déplaçant les pilotes de Rouen.

9. Questions diverses

9.1. M Cacitti : Il existe différentes interprétations du délai de prévenance concernant les bordées du Thémis. Quelle interprétation en fait la DIRM ?

M Ely prend note. La DIRM va s'assurer de l'homogénéité de l'interprétation et revient vers les agents.

M Cacitti demande une réponse rapide à ce sujet.

9.2. Le CSN de Dunkerque demande l'installation d'une fontaine à eau.

M Hemery répond que la demande est prise en compte, reste juste à trouver l'emplacement.

9.3. M Bonnafous demande si le plan Vigipirate est toujours d'actualité pour tous les services. Car, à La DIRM, dès qu'une personne sonne à l'interphone on lui ouvre sans respecter la procédure d'accompagnement.

M Hemery confirme que le plan Vigipirate est d'actualité et prend note de la remarque.

Fin de la réunion, prochain rendez-vous en novembre 2019.

Adel Mouawad (LPM Cherbourg), pour le SNETAP-FSU)